

ATELIER 21

LES USAGES SOCIAUX D'UNE CATÉGORIE INVISIBLE : L'ETHNICITÉ DANS LES MOBILISATIONS COLLECTIVES ET L'ACTION PUBLIQUE

HAMIDI Camille, Université Lumière Lyon II / Triangle
MAURER Sophie, IEP de Paris / CEVIPOF

Cet atelier sera dédié à l'étude des usages des catégories ethniques dans les mobilisations collectives et l'action publique. La prégnance en France d'une tradition intellectuelle républicaine et jacobine ainsi que des cadres d'analyse d'inspiration marxiste privilégiant les référents classistes a longtemps fait obstacle à l'analyse de ces usages. En science politique, ce n'est que récemment que les travaux de politiques publiques ont constitué l'ethnicité en objet d'étude, notamment à travers l'analyse des imbrications entre territorialisation et ethnicisation de l'action publique. Dans d'autres champs d'étude, tel celui de l'action collective, la catégorie ethnique n'est en revanche guère interrogée ou semble se diluer dans d'autres catégories bénéficiant d'une certification institutionnelle ou d'une légitimité sociologique plus fortes, alors qu'elle est centrale dans les travaux anglo-saxons. Pourtant, c'est bien à l'articulation de l'analyse de l'action des pouvoirs publics et de celle des mobilisations collectives que peut se saisir toute une série des luttes de définition qui contribuent à constituer certains attributs (couleur, langue, contiguïté territoriale, similarité des pratiques, etc.) en marqueurs d'appartenance ethnique.

Cet atelier se propose tout d'abord, dans une introduction présentée par les deux organisatrices, de dresser un état des lieux des usages scientifiques de la notion d'ethnicité, notamment dans la littérature américaine, et d'ouvrir le débat sur l'intérêt qu'elle peut présenter pour la compréhension des phénomènes politiques contemporains dès lors que l'on s'attache à éviter les écueils symétriques de l'essentialisme et du constructivisme radical.

Le deuxième volet de l'atelier sera consacré aux logiques d'ethnicisation repérables dans les modes de catégorisation et d'intervention mis en œuvre dans l'action publique. Ces logiques seront saisies à partir des cas emblématiques des politiques éducatives (Stéphanie Morel) et des politiques urbaines (Françoise de Barros). A travers leur étude, il s'agira de s'interroger d'une part, en se plaçant dans une perspective cognitive, sur l'évolution de la place de l'ethnicité dans les représentations des décideurs politiques et des significations dont ils l'investissent, et d'autre part sur les traductions pratiques de ces représentations. L'un des enjeux sera ici de comprendre comment se résolvent les tensions entre un cadre normatif universaliste et républicain toujours présent et une ethnicisation de fait des processus de mise en forme publique des problèmes sociaux, en portant une attention particulière aux relations que celle-ci entretient avec les logiques de territorialisation à l'œuvre dans l'action publique.

Le troisième et dernier volet de l'atelier sera quant à lui consacré aux mobilisations collectives. Il s'agira d'examiner en quoi l'ethnicité peut, aux côtés d'autres modes de catégorisation, représenter une ressource pour les entrepreneurs de mouvement social mais aussi participer à la structuration des formes mêmes de la mobilisation, voire constituer l'objet central de cette dernière. Ces questions seront abordées à travers deux

exemples, celui de la mobilisation associative des Antillais (Leïla Wuhl), dans laquelle la définition du groupe et sa reconnaissance constituent les enjeux principaux de l'action, et celui des luttes menées par l'association *Droit Au Logement*, dans lesquelles la présence massive de familles africaines vient jouer sur les processus d'élaboration des revendications comme sur les répertoires d'action mis en œuvre (Cécile Péchu).

PROGRAMME

- Camille HAMIDI, Sophie MAURER,
« Introduction. Apports et apories des usages de la notion d'ethnicité en science politique »

- Françoise DE BARROS, Université Paris I / CRPS / CSU,
« Importation et diffusion des catégorisations coloniales algériennes en métropole : le cas des conseillers techniques aux affaires sociales musulmanes (années 1950-1960) »

- Stéphanie Morel, Université Paris I / CRPS,
titre à confirmer

- Cécile PÉCHU, Institut d'Etudes Politiques Internationales de l'Université de Lausanne / CRAPUL,
« L'immigration africaine en France et la revendication d'un droit au logement »

- Leïla Wuhl, Université Paris IX / Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines,
« Spécificité territoriale versus spécificité ethnique des "originaires d'outre-mer" : l'usage intermittent de la référence ethnique dans les stratégies de représentation et d'identification de la population antillaise de métropole par ses leaders »

RÉSUMÉS

- Camille HAMIDI, et, Sophie MAURER,
« Introduction. Apports et apories des usages de la notion d'ethnicité en science politique »

- Françoise DE BARROS, Université Paris I / CRPS / CSU,
« Importation et diffusion des catégorisations coloniales algériennes en métropole : le cas des conseillers techniques aux affaires sociales musulmanes (années 1950-1960) »

Produites pour et par les entreprises coloniales, les pratiques administratives françaises d'identification des populations dans les départements algériens se singularisent de leurs homologues métropolitaines, par des modalités d'ethnisation des populations plus systématiques. L'analyse des modalités d'implantation dans l'administration préfectorale métropolitaine de certains membres d'un corps administratif algérien à partir des années cinquante précisément pour encadrer les « Français musulmans d'Algérie » montre comment ces fonctionnaires importent dans le travail qu'ils effectuent au contact et en direction de fonctionnaires, d'employeurs et d'élus métropolitains les modes d'identification ethniciants forgés en métropole. Leur

maintien dans l'administration préfectorale après l'indépendance algérienne se traduit par l'extension de ces modes à l'ensemble des étrangers.

■ Stéphanie Morel, Université Paris I / CRPS,
titre à confirmer

Nous proposons une analyse des usages des catégories dans les politiques de discrimination positive et des jeux de catégorisations entre le territoire, l'ethnicité et le social, fondés sur des enjeux de légitimité variables selon les territoires, les systèmes locaux d'acteurs et les logiques professionnelles. Constitutive de ces enjeux, la tension entre universalisme républicain et processus d'ethnicisation se trouve complexifiée par les multiples territorialisations de l'action publique, comme le montre l'exemple de la politique de la ville et des ZEP

■ Cécile PÉCHU, Institut d'Etudes Politiques Internationales de l'Université de Lausanne / CRAPUL,
« L'immigration africaine en France et la revendication d'un droit au logement »

Au milieu des années quatre-vingt émerge en France un mouvement de revendication sur le logement. Il se déroulera principalement dans le cadre de deux organisations qui se succèdent dans le temps : le " Comité des Mal-Logés " de 1986 à 1990 et " Droit au Logement ", issu d'une scission de ce dernier fin 1990. La base sociale de ce mouvement est essentiellement constituée jusqu'en 1993 par des familles africaines. Il s'agit ici de revenir sur la genèse d'un tel mouvement, considérée sous deux angles : un angle macro-sociologique repérant les modifications structurelles de l'immigration africaine susceptibles d'expliquer sa survenance en 1986, un angle micro-sociologique s'attachant plus spécifiquement au processus itératif d'action tel qu'il se noue alors. Ce sont les transformations de l'immigration africaine en France au début des années quatre-vingt, ainsi que les transformations du marché du logement à Paris, qui encouragent l'apparition du mouvement de revendication. Mais l'action collective ne peut se développer que parce que les immigrés en France ont déjà un minimum de ressources « indigènes ». D'un point de vue micro-sociologique, il faut considérer le processus même de la genèse de la mobilisation. Cette approche permet de montrer qu'une mobilisation défensive contient un certain nombre d'avantages pour les groupes à faibles ressources. En particulier, concernant l'action de minorités ethniques, elle seule permet l'utilisation de réseaux communautaires, dans la mesure où la conception française de la citoyenneté suppose leur non-existence. Cela nous permettra de compléter les théorisations disponibles au sujet de l'action collective des personnes à faibles ressources.

■ Leïla Wuhl, Université Paris IX / Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines,
« Spécificité territoriale versus spécificité ethnique des "originaires d'outre-mer" : l'usage intermittent de la référence ethnique dans les stratégies de représentation et d'identification de la population antillaise de métropole par ses leaders »

L'objet de l'intervention est d'analyser l'usage alternatif ou combiné de principes d'unification et de définition du groupe par les leaders antillais de métropole, tant dans

la construction de mobilisations collectives que dans la formulation de revendications auprès des pouvoirs publics. Alors que la spécificité du groupe a en premier lieu été institutionnellement définie en termes juridiques et territoriaux, à travers le statut particulier des « vieilles colonies » puis des « départements d'outre-mer » au sein de la République, ce critère de différenciation du groupe et des besoins qui lui seraient propres, longtemps repris par les leaders eux-mêmes, tend de plus en plus à être concurrencé par l'introduction de critères d'identification ethnique de cette population. Une des premières explications du recours semble-t-il plus fréquent et surtout plus affirmé à l'ethnicité pourrait résider dans les changements qui ont affecté la migration elle-même avec l'installation désormais définitive de la majorité des migrants venus d'outre-mer et la distanciation de plus en plus forte avec leur territoire d'origine. Il s'agira toutefois d'interroger plus avant cette première piste en recherchant notamment ce qui peut aujourd'hui rendre la référence ethnique plus opératoire qu'avant, à la fois dans la construction de l'action publique et dans les modes légitimes de représentation des groupes dans l'espace public.